

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD - OUEST

DEPARTEMENT DE LA MEME

PREFECTURE DE LA MEME



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH WEST REGION

MEME DIVISION

SENIOR DIVISIONAL OFFICE MEME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 01/AONO/PREFECTURE/MEME/CPMD/2026 DU 12 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX
DES LA CONSTRUCTION DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION DE BASE POUR KUMBA III,
DEPARTEMENT DE LA MEME, REGION DU SUD-OUEST.
(EN PROCÉDURE D'URGENCE).**

1. OBJET D'AVIS D'APPEL D'OFFRES :

Dans le cadre du budget d'investissement public 2026 du Ministère des Education de Base. Le Préfet lance en procédure d'urgence un Avis d'Appel d'Offres National ouvert pour les travaux de la construction de l'Inspection de l'Éducation de Base pour Kumba III, Département de la Meme, Région du Sud-Ouest.

N°	Projet	Localité	Montant Cauton de Soumission	Montant du Projet	Imputation	Delai en Jour
01	La construction de l'Inspection de l'Éducation de Base pour Kumba III, Département de la Meme, Région du Sud-Ouest.	Kumba- Arrondissement de Kumba III	300 000	30 000 000	60 15 184 3 47195003	90

2. Consistance des travaux :

Les prestations du présent lettre de commande comprennent les travaux des constructions de l'Inspection de l'Éducation de Base pour Kumba III, Département de la Meme, Région du Sud-Ouest.

3. Délai d'exécution des travaux

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné et ayant réalisé des opérations similaires.

5. Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget d'investissement public (BIP) - exercice 2026 du Ministère de l'Education de Base.

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de F CFA 300 000 (Trois Cent Mille), établie par une institution bancaire de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances aux conditions de la COBAC.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous – préfet.....), conformément au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (R.P.A.O). Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Kumba, Service de Passation des Marchés Publics Tél. :233 354 221 Dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture de Kumba, Service de Passation des Marchés Public Tel :233 354 221, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public Kumba, de la somme non remboursable de F CFA 100 000(Cent Mille Francs CFA) représentant les frais d'achat du dossier.

9. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (1) original et Six (6) copies marquées comme telle, devra parvenir contre récépissé à la Préfecture de Kumba, Service de Passation des Marchés Public Tel :233 354 221 au plus tard le **6 Mars 2026 à 10h00 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 01/AONO/PREFECTURE/MEME/CPMD/2026 DU 12 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION DE BASE POUR KUMBA III, DEPARTEMENT DE LA MEME, REGION DU SUD-OUEST.

(EN PROCÉDURE D'URGENCE) ...

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10 Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des offres :

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **6 Mars 2026 à 11h00 heures, heure locale**, par la Commission de Passation des Marchés Public Départementale de la Mème, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, dans la salle de conférence de la Préfecture de Kumba.

12. Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres

I Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Le non-respect de l'article (92) alinéa 9 du code des Marchés public
- Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à trois mois) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence ou insuffisance de la caution provisoire de soumission ;
- Deux Entreprises avec le même personnel ;
- Offres dont l'enveloppe extérieure porte des mentions permettant l'identification du Soumissionnaire ;

ii Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres.

Les critères essentiels de qualification sont tel qu'il suit ;

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
- Qualité du personnel clé ;
- Moyens logistiques ;
- Méthodologie ;
- Capacité financière ;
- Attestation de visite du site signée par le responsable de l'entreprise
- Rapport de visite du site signée par le responsable de l'entreprise
- Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé à chaque page, signée et cachetée à la fin ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières complété, paraphé à chaque page et signée à la fin ;
- Attestation de surface financière **supérieure ou égale 75%** du montant de l'offre

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

III Critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un minimum acceptable d'au moins **80%** de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels.

13. Attribution de la lettre commande

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, et qui aura présenté l'offre évaluée la moins-disante et techniquement qualifiée, conformément à l'article 33 du Code des lettres commandes Publics.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Préfecture de Kumba- Service de Passation des Marchés Publics, Tel :233 354 221

Fait à Kumba, le 12 FEV 2026

Le Préfet de la Meme,



[Signature]
NTOU'OU NDONG CHAMBERLIN
Senior Administrative Officer

Ampliations :

- ARMP
- JDM (pour publication)
- Président CPM
- DD MINMAP MEME
- DD MINEDUB MEME
- Affichage
- Chrono / Archives.